

LE PUBLICISTE.

DECADI 10 Brumaire, an VIII.

11. Novembre 1799

Arrivée à Constantinople de deux envoyés de la république de Raguse. — Détails sur la position de l'armée austro-russe. — Réflexions des papiers anglais sur la capitulation du duc d'York. — Détails d'un horrible assassinat commis dans le département des Basses-Alpes. — Progrès des chouans dans le département de l'Ouest. — Rapport et nouveau projet de résolution sur l'emprunt de 100 millions. — Nouvelles diverses.

TURQUIE.

De Constantinople, le 25 vendémiaire.

Les députés des isles ex-vénitiennes ont eu, le 28 fructidor, une première conférence avec le reis-effendi.

Les deux envoyés extraordinaires de Raguse, que l'on attendoit ici, sont arrivés il y a quatre jours. Quelques troubles qui ont éclaté dans cette république paroissent avoir donné lieu à cette ambassade. Le calme a été rétabli par un corps de troupes autrichiennes, qui est entré à Raguse à la réquisition du sénat.

On n'a encore aucun avis ultérieur sur la marche du grand-visir & l'expédition d'Egypte.

ITALIE.

De Trieste, le 15 vendémiaire.

Il est entré aujourd'hui dans notre rade la frégate turque le *Rhodus* de 50 canons, & 300 hommes d'équipage, faisant partie de l'escadre qui bloque Ancône; elle a fait le trajet en deux jours, & amène ici près de vingt familles qui se sont sauvées de cette ville.

RUSSIE.

De Pétersbourg, le 9 vendémiaire.

Paul I^{er} a publié, le 12 fructidor, un ukase qui accorde aux familles des officiers qui seront tués pendant la guerre actuelle, la continuation des appointemens dont jouissoit l'officier, de quelque grade qu'il soit.

ALLEMAGNE.

De Ratisbonne, le 28 vendémiaire.

Hier a passé ici un courrier espagnol, qu'on dit être porteur de propositions de paix.

L'empereur a nommé général-major l'archiduc Jean.

Le 7 vendémiaire, l'archiduc palatin est arrivé à Cracovie, & le lendemain la grande-duchesse, épouse du grand duc Constantin, qui y avoit déjà passé quelques jours, est partie avec lui pour Pétersbourg.

D'Hambourg, le 29 vendémiaire.

Il s'est encore déclaré ici, ces jours derniers, sept à huit nouvelles faillites, outre celle d'une maison très-considérable, connue sous la raison de *Vondec-Schmiessen*. Mais, quant à quelques-unes des nôtres, sur lesquelles la jalousie avoit jeté des soupçons, la manière dont elles continuent leurs opérations est le meilleur démenti qu'elles puissent donner à l'imposture.

De Stutgard, le 1^{er} brumaire.

C'est le 16 vendémiaire que Suwarow est arrivé à Coire, où se trouvoient déjà son état-major & 17 généraux. Il n'y avoit plus alors dans le pays des Grisons que 10 mille autrichiens & à-peu-près autant de russes, échappés de l'Helvétie. Le 21, le grand-duc Constantin devoit arriver au quartier-général de l'archiduc Charles, où Suwarow étoit attendu pour le 24, jour fixé pour une conférence avec ce prince. Une lettre de Schaffhouse, en date du 26, nous apprend qu'à cette époque le général russe avoit son quartier-général à Lindau.

Voici la position des armées austro-russes, depuis les derniers événemens qui ont eu lieu en Suisse: l'archiduc a établi deux camps dans les environs de Donaueschingen, & de Villingen, pour observer les troupes françaises qui sont postées vers Schaffhouse, les villes frontières & Vieux-Brisach. Le corps de Condé, le contingent palatin, & les troupes russes aux ordres du général Korsakow, gardent le terrain vis-à-vis de Constance & du lac de ce nom. Au-dessus du lac de Constance, est un corps autrichien commandé par les généraux Petrarsch & Jellachich. Ces troupes couvrent le Voralberg depuis Bregentz jusqu'à Feldkirch.

De Wesel, le 2 brumaire.

On assure que des ordres viennent d'être donnés pour amener dans notre ville les pontons de cuivre qui s'étoient arrêtés dans les environs de Hildesheim. Ils sont attendus ici pour le 10, & doivent servir à l'établissement d'un pont sur le Rhin. La grosse artillerie venant de Potzdam, également arrêtée dans sa marche, la continue aussi: elle sera déposée à Ham, en Westphalie. La seconde division de troupes en marche vers le Weser, sera commandée par le général de Knobelsdorff. On ajoute que le général Schladen vient de sommer tous les émigrés hollandais qui sont sur le territoire prussien (près des frontières de la république batave) de se retirer plus avant dans l'intérieur de la Westphalie & de déposer leurs armes.

ECOSSE.

d'Edimbourg, le 28 vendémiaire.

Le magnifique établissement des moulins à bled, appartenant au marquis d'Abercorn, situé près de Paisley, vient d'être consumé par les flammes. Le feu est venu d'un frottement trop accéléré. Outre la perte d'une si belle mécanique, on a à regretter une grande quantité de bleds.

ANGLETERRE.

De Torbay, le 25 vendémiaire.

Les vaisseaux l'Ajax & la Mégère viennent de se réunir à la grande flotte de la Manche, qui est toujours mouillée dans notre baie; mais on croit qu'elle mettra demain à la voile.

(Nota. Les journaux de Londres jusqu'au 3 brumaire ne parlent point de sa sortie.)

De Londres, le 27 vendémiaire.

Le messenger Dickens est arrivé avant-hier du Texel. On connoit enfin l'issue de notre expédition en Batavie & la honteuse capitulation.

« On ne sauroit se le dissimuler, il résulte pour nous de cette entreprise si vantée un opprobre que l'on ne pourra pallier sous aucun prétexte.

» Il existe encore, dit-on, des articles secrets Il faudra les attendre pour juger de toute l'étendue de nos malheurs.

» Ce n'est pourtant point la faute de nos troupes; elles ont lutté avec courage contre tous les genres de difficultés. Au moment même de la capitulation, on embarquoit des vivres pour une armée qui en manquoit depuis plusieurs jours. La faute en est-elle aux fournisseurs, ils pourroient bien être punis; les ministres sont-ils coupables, on ne dira rien ».

L'ordre suivant avoit été publié dans notre camp, avant la signature de la capitulation:

Schagen-Brug, 8 octobre (15 vendémiaire).

Mot d'ordre: Portsmouth. Ralliement: Saint-Pierre.

« Son altesse royale croit devoir témoigner aux troupes sa reconnaissance la plus sincère pour la bravoure, la fermeté & la discipline qui les ont si éminemment caractérisées jusqu'à ce jour au milieu d'une saison peu favorable & dans une disette de vivres qui résulloit nécessairement de la situation de l'armée. La première de ces causes a engagé son altesse royale à faire retirer son camp d'une position où elle auroit à souffrir les plus grands inconvénients; ce qu'aucun effort d'un ennemi deux fois battu n'auroit pu la contraindre de faire ».

Signé FRÉDÉRIK.

Il paroît que nos ministres n'ont rien à craindre du côté du Portugal; car le général en chef des forces anglaises à Lisbonne est de retour à Londres avec son épouse.

RÉPUBLIQUE BATAVE.

De la Haye, le 4 brumaire.

La navigation du Zuyderzée est redevenue libre. Les pinques des pêcheurs du village de Schevelingue & des autres villages maritimes ont mis avant-hier en mer.

Le général Knox, qui se trouve comme ôtage au quartier-général, assure que la perte des officiers supérieurs anglais, y compris les blessés, se monte à plus de 550.

On ne sait pas trop encore où l'on conduira les russes. Ils partiront les derniers.

Le général Vandamme est parti d'ici hier pour Cassel, (ci-devant Flandres), afin de se reposer de ses fatigues, & pour se rendre ensuite sur le Rhin.

Le quartier-général doit, dit-on, être transféré ici sous peu de jours. On prépare de vives réjouissances pour fêter le général Brune.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Extrait d'une lettre d'un fonctionnaire public des Basses-Alpes.

Riez, 24 vendémiaire.

Je viens l'ame navrée de douleur, vous rendre compte de l'assassinat le plus inouï qui ait peut-être été commis dans le monde. Hier, je fus avisé que les bestiaux païssoient sans guide à la Bastide, maison de campagne du citoyen Blanc. Le déclarant m'assura que, s'étant approché, il avoit vu un cadavre étendu dans la cour, & qu'il avoit vainement appelé les gens de la maison. Je jugeai que tout étoit assassiné. On battit la générale, & le commissaire du directoire & un administrateur municipal ayant réuni un fort détachement, nous partîmes ensemble pour l'habitation du citoyen Blanc.

Nous y trouvâmes d'abord un cadavre sans tête, à demi dévoré par les animaux de la basse-cour. Nous entrâmes: le premier appartement nous offrit six cadavres, parmi lesquels un enfant de trois mois. Un de ces cadavres respiroit encore: nous le faisons emporter. C'étoit une mere assassinée sur son petit enfant qu'elle serroit dans ses bras. On lui administre des secours, mais inutilement. Aujourd'hui elle a expiré, sans avoir pu proférer une parole. Parmi ces cadavres étoit une fille de quatorze ans environ, découverte dans l'attitude du viol, & la tête brisée dans cette situation. Tous, hors les deux femmes, avoient les pieds & les mains liés: tous ont été assommés à coup de massue. La massue, qui est d'aman-dier, a été trouvée souillée de sang. Un jeune enfant de trois ans étoit vivant. Il disoit qu'il restoit près de sa mere qui dormoit & qu'on avoit battue.

Dans un autre appartement, nous avons encore trouvé quatre cadavres, parmi lesquels une femme. Ils étoient de même liés & assommés.

Le propriétaire de la maison, vieillard de quatre-vingt-cinq ans, avoit été assommé, avoit eu les jambes & les pieds brûlés. Son épouse, assassinée à ses côtés, avoit les parties naturelles brûlées; & pour achever de peindre la férocité de ces monstres, après de pareils forfaits, ils ont fait cuire des œufs, puis du fromage, & fait un repas au milieu de cette épouvantable boucherie. Nul indice encore sur les auteurs de ce crime. Il est enveloppé d'un voile horrible.

De Fontenay-le-Peuple, le 1^{er} brumaire.

Le brigandage fait toujours ici des nouveaux progrès. La route de Châlons à Legé est absolument interceptée; & les chouans viennent de faire une attaque aux quatre Chemins, lieu malheureusement trop fameux dans la dernière guerre.

De Niort, le 2 brumaire.

De nouveaux pillages, le vol des caisses publiques, l'assassinat, l'incendie des archives, voilà les scènes horribles que présentent chaque jour les cantons de Chapelle-Laurent, Bessuire, Argenton, Saint-Varens & Cliché. Ces brigandages ont déterminé le commissaire & l'administration à l'application de la loi des ôtages.

De Rennes, le 3 brumaire.

Les brigands, parodiant tous les actes des administrations, prennent des contre-ôtages; affichent des proclamations; impriment & signifient des défenses de payer; & dressent des états de conscriptions, accompagnés de menaces contre les biens & les personnes.

De Luxembourg, le 6 brumaire.

La rentrée des contributions est à-peu-près nulle dans ce département. Le défaut de numéraire & le bas prix du mobilier en sont cause. D'ailleurs une partie des habitans croyant que les Autrichiens ne tarderoient pas à rentrer chez eux, avoient concerté le projet de ne payer rien.

De Bruxelles, le 7 brumaire.

Quatorze garnisaires, occupés au recouvrement des contributions, ont été assaillis dans la commune de Court-Saint-Etienne, par cinquante brigands qui s'étoient introduits dans leur auberge, & leur avoient dérobé leurs armes. Malgré ce

désavantage, garnisaires so de Nivelles p rêtés, & les

— Le dir consul-géné faire de la ville. Il par Paris.

— Hier 3 maison de l dit être Sén cultivateur,

— Un cé depuis quel en sept str dédiée à B thousiasme

— Il est vent au mo dans les bu lement mo nouveaux & sur-tout nomie.

— Le g un grand batave & l'

— Le g absurdes e nos jacobin trahissoit leur Schi l'accusoisier à Paris &

Le géne ont le mi blique ha — Suiv par bande & les mo dant il n' horrible.

— Les maire, p évadés de

— M. s'est emb

— Da sur le N Lichtens

— Les A la foir de-chang

Les ba beaucoup

— La comman 6000 flo wille fro

désavantage, le combat a été long & sanglant. Plusieurs des garnisaires sont parvenus à s'échapper. Deux sont à l'hospice de Nivelles pour être trépanés. Quatre des brigands sont arrêtés, & les poursuites commencées.

De PARIS, le 9 brumaire.

— Le directoire a envoyé ordre au citoyen Lago, notre consul-général à Hambourg, & au citoyen Lemaître, secrétaire de la légation française, de quitter sur-le-champ cette ville. Il paroît que Lago se rendra à Altona, & Lemaître à Paris.

— Hier à 6 heures du matin, on a arrêté dans une maison de la place Vendôme, à Paris, un individu qu'on dit être Sénac, accusé d'émigration. Il s'est donné le titre de cultivateur, dans le procès-verbal d'arrestation.

— Un célèbre poète italien, Francesco Gianni est à Paris, depuis quelques jours. Il a composé dans sa langue une ode en sept strophes, qui a pour titre *la Vendetta*, & qu'il a dédiée à *Buonaparte l'Italico*. Buonaparte l'a lue avec enthousiasme dans un cercle nombreux.

— Il est tout simple que beaucoup de réclamations s'élèvent au moment où l'on est forcé à beaucoup de réductions dans les bureaux. Celles faites au ministère de la guerre seulement montent à plus de 500. On voudroit en accuser les nouveaux chefs; il faudroit encore mieux en accuser la loi, & sur-tout le besoin que nous avons de la plus sévère économie.

— Le général Rivaud a donné, le 4 de ce mois, à Gand, un grand bal pour célébrer les triomphes de l'armée gallo-batave & l'expulsion des anglais.

— Le général Daendels s'est honorablement vengé des absurdes calomnies si obstinément débitées contre lui par nos jacobins & par ceux de Hollande. A les en croire, il trahissoit la liberté avec le directoire batave & l'ambassadeur Schimmelpenninck, qui, au moment même où ils l'accusent avec fureur, revenoit avec une noble confiance à Paris & y ramenoit sa famille comme une sorte d'otages.

Le général Vandame est aussi au nombre de ceux qui ont le mieux secondé Brune dans la délivrance de la république batave.

— Suivant des lettres de la Loire-Inférieure, ce n'est plus par bandes; c'est par bataillons que marchent les chouans, & les moyens de défense sont jusqu'ici trop foibles; cependant il n'y a rien de plus pressant que d'étouffer cette guerre horrible.

— Les spectacles ont été cernés à Bordeaux, le 2 brumaire, pour la recherche de deux prévenus d'embauchage, évadés de l'hôpital Saint-André.

— M. Jackson, un des prisonniers d'état détenus à Dublin, s'est embarqué pour l'Amérique avec toute sa famille.

— Dans divers combats qui ont eu lieu, le 25 & le 24 sur le Necker, près de Ladenbourg, le prince Maurice de Lichtenstein a été blessé.

— Les faillites deviennent à la mode dans toute l'Europe. A la foire de Leipzick, en Allemagne, la valeur des lettres-de-change protestées s'élève à deux millions d'écus de Saxe.

Les banqueroutes de Hambourg & de Londres en ont aussi beaucoup entraîné à Pétersbourg & à Moskow.

— Le roi de Sardaigne, en nommant le général Kaim commandant de l'ordre de Saint-Lazare, lui a fait don de 6000 florins & d'une épée garnie de diamans, évaluée à 20 mille francs.

CORPS LÉGISLATIF. CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 9 Brumaire.

Deux messages du directoire, le premier relatif à l'établissement d'un tribunal de commerce à Quillebeuf, Seine-Inférieure; le second, à celui d'une école centrale supplémentaire dans la commune de Nantes, sont renvoyés à des commissions spéciales.

La résolution relative à la pétition du citoyen Guenier-Lormoy est reproduite & combattue de nouveau. La discussion assez longue qu'elle entraîne, se termine par l'envoi d'un message au directoire, pour lui demander des renseignements sur la nature de la concession faite à ce citoyen, & savoir si la nation est habile à rentrer dans ses droits.

La discussion continue sur le référé de tribunal de cassation. Renaud (de l'Orne) demande que le conseil examine d'abord la question de la compétence; car s'il étoit reconnu que le corps législatif fût compétent, toute discussion ultérieure deviendroit inutile.

On réclame la clôture de la discussion.

Un membre veut parler contre la clôture; mais malgré ses observations, elle est mise aux voix & adoptée.

De nouveaux projets sont présentés; mais Souillé propose, pour accélérer la discussion, de mettre aux voix, si le conseil passera à l'ordre du jour sur le référé du tribunal de cassation.

Sur sa proposition, l'ordre du jour est mis aux voix & adopté à une très-grande majorité. La question préalable est ensuite prononcée sur le projet de la commission.

Chollet présente ensuite un projet tendant à régler pour l'avenir les formes à suivre dans le cas où il se trouveroit quelque cause de nullité dans une liste de jurés, ou que l'envoi n'en auroit pas été fait dans la forme ou le délai prescrit par loi.

Le conseil ordonne l'impression & le renvoi à une commission.

Boulay (de la Meurthe) signale un vice radical qui existe dans la législation; il veut parler de la faculté accordée aux agents du directoire de nommer les jurés. Sans doute, dit-il, le pouvoir exécutif doit avoir toute la latitude pour poursuivre les délits; mais il ne doit exercer aucune influence directe ou indirecte dans leur jugement. Je demande que la commission s'occupe de faire disparaître le vice dont je viens de vous parler. — Adopté.

Au nom de la commission créée à la suite des derniers comités secrets, Thibault fait un rapport sur la loi du 10 messidor dernier, relative à l'emprunt de 100 millions. L'orateur examine d'abord quels peuvent être les avantages de cotisation progressive, & s'attache à prouver qu'elle est réprouvée par l'intérêt de la société. Elle établit une supposition de fortune au lieu de la réalité. Par elle, toute idée de juste & de l'injuste disparaît; par elle, la moitié des citoyens seroit réduite à aller, couverte de haillons, mendier un certificat d'indigence.

Mais le sentiment de la justice distributive est trop profondément gravé dans nos cœurs, pour suivre un pareil système. Rassurons les citoyens sur leurs jouissances & leurs propriétés, comme sur leur liberté individuelle; en sacrifiant une partie de leur fortune, garantissons-leur la jouissance paisible de l'autre. Un emprunt est un appel de fonds, & quel est le français, quelque soit d'ailleurs son opinion, qui ne se croiroit déshonoré de n'avoir pas été appelé à

verser à cet emprunt ? Celui de l'an 4 n'a pas obtenu de succès, parce qu'il étoit comme celui de l'an 7, basé sur une progression arbitraire & inquisitoriale : celui de l'Angleterre, qui nous avoit fait faire un grand pas vers le crédit, a été interrompu par des opérations ultérieures ; mais les actionnaires ont été remboursés & les intérêts ont été payés : on connoît assez les résultats du dernier emprunt ; le commerce languit & les ouvriers sont sans travail ; & quel est celui d'entre ces derniers, qui ne sacrifieroit volontiers une journée de travail plutôt que de manquer d'ouvrage toute l'année ?

Au département de la Seine, il y avoit 252 réclamations enregistrées ; il a été seulement prononcé sur 62 par le jury de révision : 822,440 fr., dont 219 en numéraire, & 605.621 en bons ont été payés dans ce département. Dans tous les autres départemens, il a été perçu de 5 à 6 millions, ce qui fait l'un dans l'autre 58 mille fr, environ dont les deux tiers en bons.

Représentans du peuple, si une fois les bases du crédit public reposent sur la fidélité des traités, l'observation scrupuleuse des engagements, les sources de la prospérité publique vont s'ouvrir ; l'agriculture et nos manufactures nous élèveront à un degré si florissant, que nulle puissance ne nous égalera en richesses. L'Angleterre même, après avoir versé son or dans les caisses de la coalition, qui est le véritable tonneau des Danaïdes, verra enfin que ses trésors ne sont pas inépuisables, & la paix nous rendra la liberté des mers qu'elle a usurpé si insolentement. Voici le projet que propose la commission :

L'emprunt de cent millions sera perçu par une taxe de cinq décimes par franc sur le principal des contributions foncières, mobilières.

Cette taxe aura lieu sur les patentes de l'an 8.

Sont exceptés de la taxe ceux qui paient une cote inférieure à trois journées de travail, & qui ne paient pas 40 fr. de patente.

Le premier sixième sera payé dans les quinze jours qui suivront la publication de la loi ; le second sixième dans les quinze jours suivans ; le troisième sixième un mois après ; & le quatrième sixième le troisième mois, & ainsi de suite de mois en mois. Le tout devra être payé au premier floréal prochain.

Les contribuables en retard paieront deux pour cent par mois de leurs taxes arriérées.

Suivent quelques autres dispositions de perception.

La lecture de ce projet est interrompue par des cris d'ordre du jour. On demande à la fin l'impression ; quelques membres s'y opposent.

Engerran demande l'ordre du jour sur l'impression ; Fabre (de l'Aude) appuie, au contraire, l'impression, parce qu'il est nécessaire que le conseil statue promptement, d'une manière ou d'autre, sur la nature & les dispositions de l'emprunt.

Quirot parle long-tems contre l'impression ; il tâche de prouver que ce nouveau mode d'emprunt va jeter l'alarme dans l'esprit des contribuables.

Le conseil ordonne enfin l'impression & l'ajournement à 24 heures après les distributions.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Séance du 9 brumaire.

Chassiron fait approuver une résolution qui établit un octroi municipal dans la commune de la Rochelle.

On reprend la discussion sur la résolution qui dispense les officiers de santé, attachés aux armées, du droit de patente.

Letourneux pense que la résolution doit être rejetée, parce qu'elle ne leve aucune des difficultés qui l'ont fait prendre.

Moreau (de l'Yonne) la trouve claire & regarde l'exemption qu'elle prononce, comme une indemnité des modiques salaires que reçoivent les officiers de santé attachés aux armées. — Le conseil approuve la résolution.

On ouvre la discussion sur celle relative aux peseurs publics.

Jourdain regarde comme inconstitutionnelle, l'autorisation donnée par l'administration de la Seine, à une compagnie, de peser exclusivement à Paris pendant 15 années. Il regarde comme nécessaire pour la garantie du commerce, qu'il y ait des peseurs publics ; mais il ne pense pas qu'on doive obliger tous les citoyens, comme le fait la résolution, à avoir recours à ces peseurs. Les citoyens doivent pouvoir se servir des peseurs particuliers, seulement pour empêcher que les juges ne soient trompés, on doit n'admettre en justice que les bulletins des peseurs publics. Jourdain vote contre la résolution.

Le conseil ajourne la suite de la discussion.

Bourse du 9 brumaire.

| | | |
|-----------------------|--|--------------|
| Amsterdam..... | Tiers cons. | 11 f. 58 c. |
| Idem cour. | Bons ² / ₃ | 94 c. |
| Hamb. | Bons ² / ₄ | 88 c. |
| Madrid..... | Bons ¹ / ₄ | |
| Mad. effect | Bons d'arrérage, 81 f., 80 f. | |
| Cadix | 25 c. | |
| Cadix effect..... | Action de 50 fr. de la caisse | |
| Gènes effect. | des rentiers | |
| Livourne | Or fin..... | 105 f. 50 c. |
| Bâle. | Ling d'arg..... | 50 f. 65 c. |
| Lausanne..... | Portugaise..... | 95 f. |
| Lyon. | Piastre..... | 5 f. 55 c. |
| Marseille..... | Quadruple..... | 82 f. |
| Bordeaux..... | Ducat d'Hol..... | 11 f. 75 c. |
| Montpellier..... | Guinée..... | 25 f. 75 c. |
| Rente provis..... | Souverain..... | 55 f. 15 c. |

Esprit ³/₅, 550 francs. — Eau-de-vie de Montpellier, 22 deg., 255 f. — Rochelle, 22 d. . . . — Cognac 22 d. 500 f. — Huile d'olive, 1 fr. 25 c. — Café Martinique, 2 fr. 85 c. — Café Saint-Domingue, 2 fr. 60 cent. — Sucre d'Anvers, 2 fr. 00 cent. — Sucre d'Orléans, 2 fr. 5 cent. — Savon de Marseille, 1 fr. — Coton du Levant, 2 fr. 60 à 80 cent. — Coton des Isles, 4 f. 35 c. à 5 f. 10 c. — Sel, 4 f. à 4 f. 50 c.

Coup-d'œil rapide sur les opérations de la campagne de Naples jusqu'à l'entrée des Français dans cette ville ; par le général de brigade Bennamy, chef de l'état-major-général de l'armée de Naples ; un vol. in-8°. de 120 pages d'impression sur beau papier, caractères cicero Didot. Prix, 1 fr. 50 cent. pour Paris, & 2 fr. pour les départemens. A Paris, chez Dentu, imprimeur-libraire, palais Egalité, galeries de bois, n°. 240.

A. FRANÇOIS.